

Déchéance de nationalité, la montagne accouche d'une souris

écrit par Hoplite | 1 janvier 2016



La déchéance de nationalité ne concernera que les auteurs des «crimes contre la vie de la Nation», contrairement au projet initial, les simples délits ne seront pas concernés. Donc, beaucoup de blablabla pour rien. les crimes contre la nation sont définis par l'article suivant:

http://www.lexinter.net/Legislation2/livre_iv_crimes_et_delits_contre_l_etat_la_nation_et_la_paix_publicue.htm

Le projet d'Hollande ne pourra concerner que quelque dizaines de personnes tout au plus...

Note de Christine Tasin

Il y a pourtant des choses intéressantes à glaner dans le texte... Selon les sections 1 à 3 il est clair que Hollande, Valls et Fabius méritent la déchéance de nationalité :

Section 1

De la livraison de tout ou partie du territoire national, de forces armées ou de matériel à une puissance étrangère (Articles 411-2 à 411-3)

Section 2

Des intelligences avec une puissance étrangère (Articles 411-4 à 411-5)

Section 3

De la livraison d'informations à une puissance étrangère (Articles 411-6 à 411-8)

Il est évident que les collusions avec l'Arabie saoudite et autres puissances musulmanes sont des crimes de haute-trahison. Encourageons Hollande et sa clique à demander à ses amis saoudiens de leur donner la nationalité saoudienne afin que, dès qu'ils seront devenus bi-nationaux, nous puissions facilement nous débarrasser de ces traîtres.